

Quelles sont les ambitions des Etats-membres pour la redistribution des aides de la PAC 2023-2027 ?

Pauline Lécole

Institut Agro – Montpellier, UMR CEE-M

1. Constats et objectifs de l'article

La redistribution des aides de la PAC, un sujet qui n'est pas nouveau, qui émerge /s'impose récemment dans les textes européens

La Commission européenne souhaite : « une PAC plus juste », « qu'une répartition plus équilibrée des aides soit être encouragée » (2017)

« Les modalités des aides directes avantagent les grandes exploitations » (Cour des Comptes, 2018)

« A terme, les aides devraient être attribuées non plus selon la surface exploitée par une ferme, mais proportionnellement à la force de travail active » (Assemblée citoyenne de l'agriculture, 2020)

→ Enjeu de redistribuer les aides vers les plus petits bénéficiaires mais qui se confronte à l'opposition de certains EM

1. Constats et objectifs de l'article

Outils principaux pour plus de redistribution :

- la **convergence des aides** entre les bénéficiaires d'un même EM et entre les EM (en cours)

- la **réduction des montants les plus élevés** (dégressivité et plafonnement)

Une EA qui peut bénéficier de 220 000€ soumise à une dégressivité de 5% au-delà de 150 000€ touchera 216 500€

Une EA qui peut bénéficier de 312 000€ soumise à un plafonnement au-delà de 300 000€ touchera 300 000€

- La **surprime** : paiement supplémentaire pour les premiers hectares de toutes les exploitations

En France, 52 premiers hectares sont surprimés de 48€/ha.

1. Constats et objectifs de l'article

2023-2027 : Nouveau modèle de mise en œuvre de la PAC avec les **Plans Stratégiques Nationaux**

Des travaux sur la question du rééquilibrage des aides qui questionnent l'efficacité des outils de redistribution et concluent plutôt favorablement sur le potentiel de la surprime

(Hanson, 2021 ; Chatellier *et al.*, 2021 ; Chatellier, 2020 ; Matthews 2019 et 2018 ; Laroche et Piet, 2018 ; Lécole et Thoyer, 2015)

1. Constats et objectifs de l'article

2023-2027 : Nouveau modèle de mise en œuvre de la PAC avec les **Plans Stratégiques Nationaux**

Des travaux sur la question du rééquilibrage des aides (Hanson, 2021 ; Chatellier *et al.*, 2021 ; Chatellier, 2020 ; Matthews 2019 et 2018 ; Laroche et Piet, 2018 ; Lécole et Thoyer, 2015)

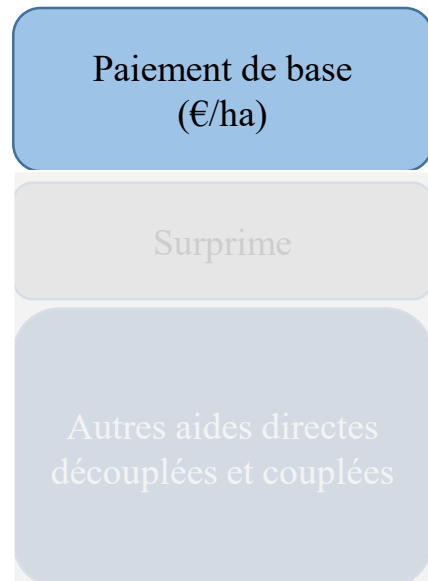
Objectif 1: Estimer quelles sont les ambitions redistributives des EM dans leurs PSN

Méthode Analyse des PSN d'EM - Application des choix des EM pour construire une estimation de la distribution des aides en 2023 – Comparaison de la situation estimée du PSN avec une situation sans PSN

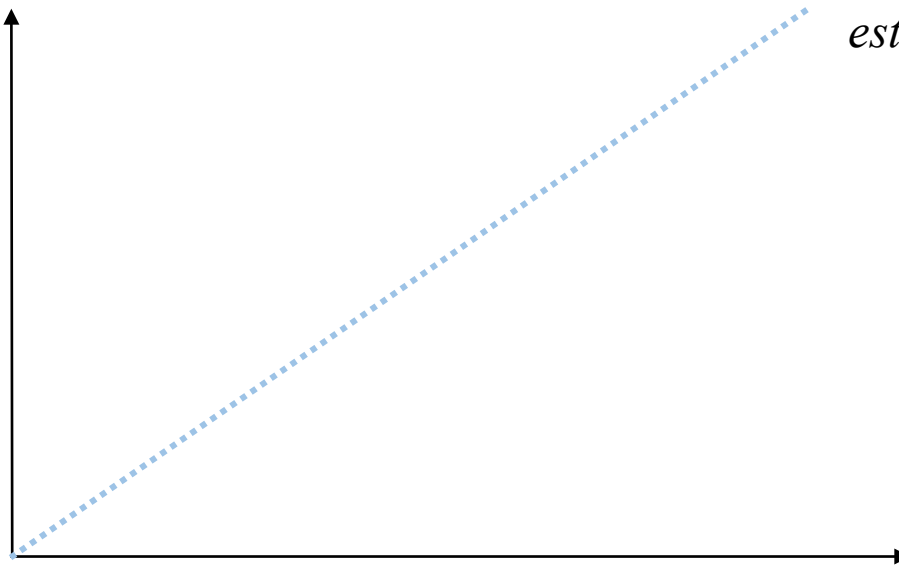
Objectif 2 - Focus sur la surprime : est-elle suffisante pour une redistribution ambitieuse et au détriment de quels bénéficiaires ?

Méthode Scénarios sous excel avec un objectif de redistribution ambitieuse pour chaque EM

Situation sans redistribution des aides



Montant d'aides (€/exploitation)

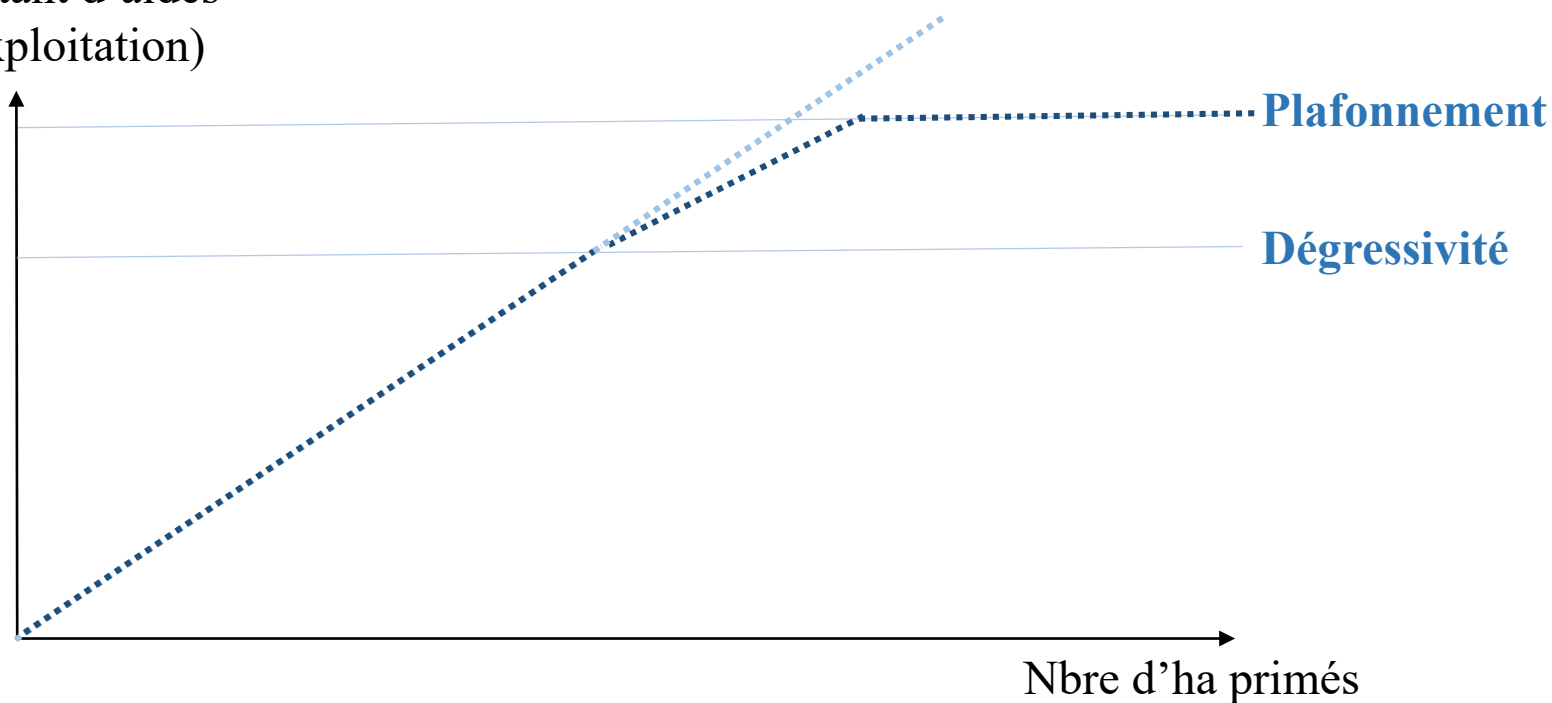
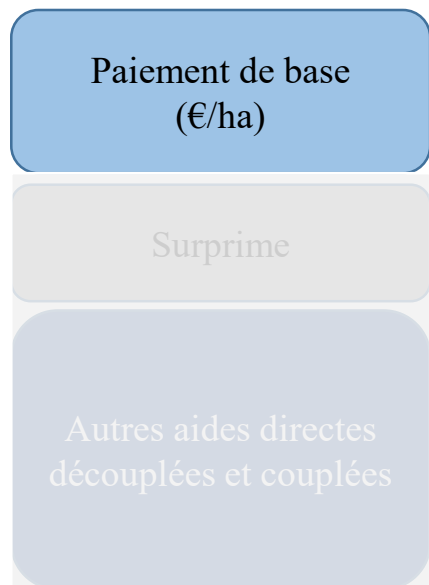


Coefficient directeur de la droite d'équation $y=ax$ est le montant par hectare du paiement de base

Nbre d'ha primés d'une exploitation

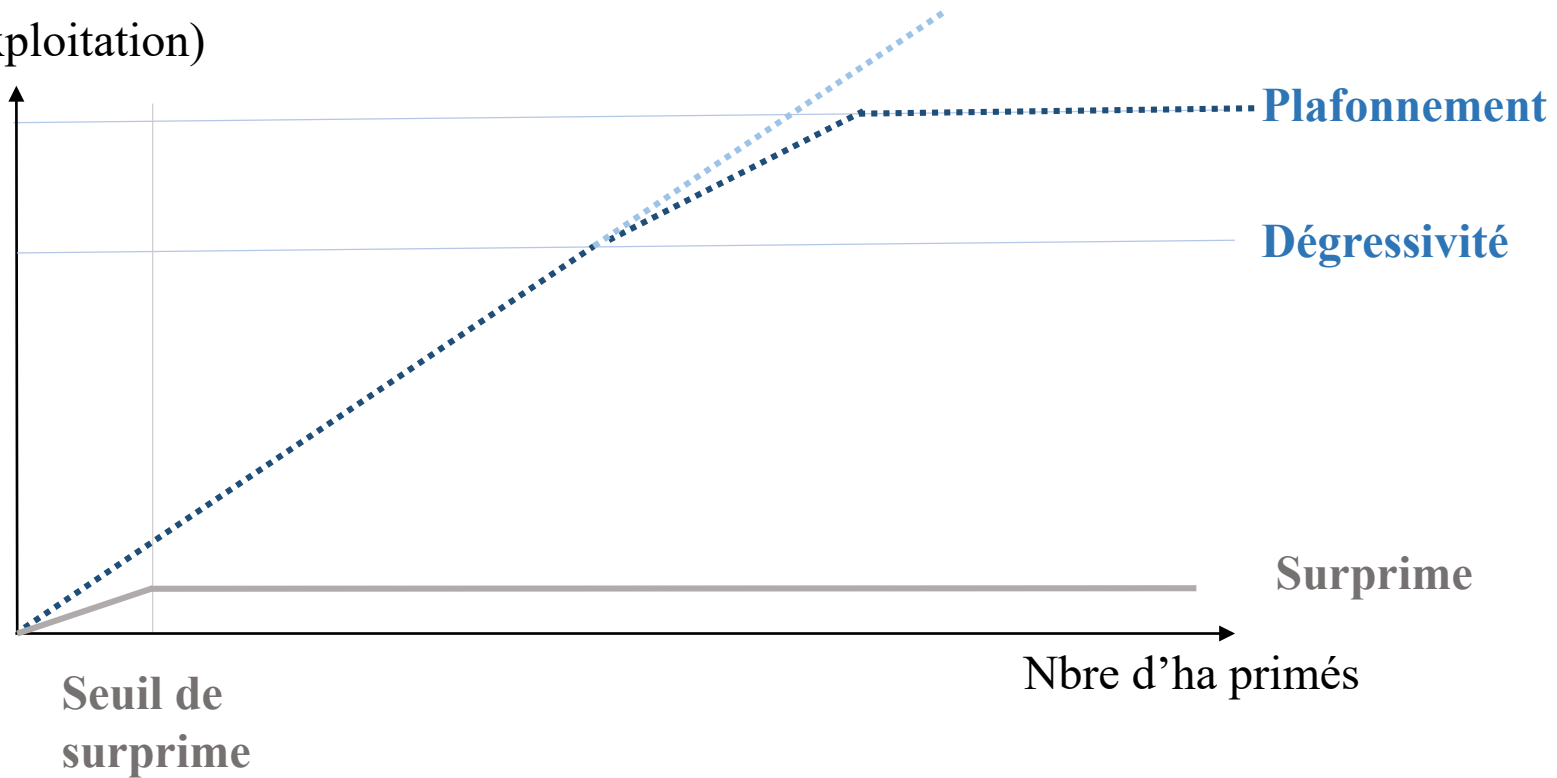
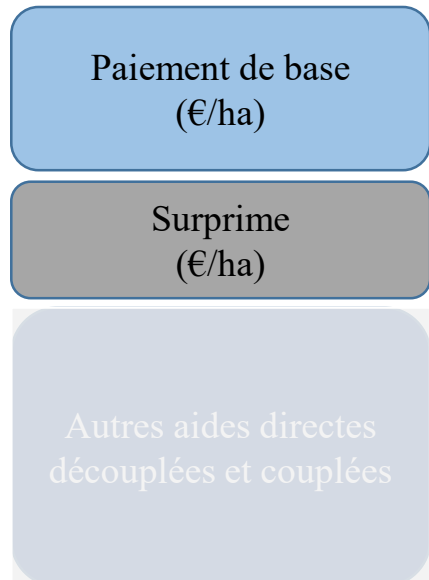
Situation avec réduction des plus grands montants (dégressivité et plafonnement)

Montant d'aides
(€/exploitation)



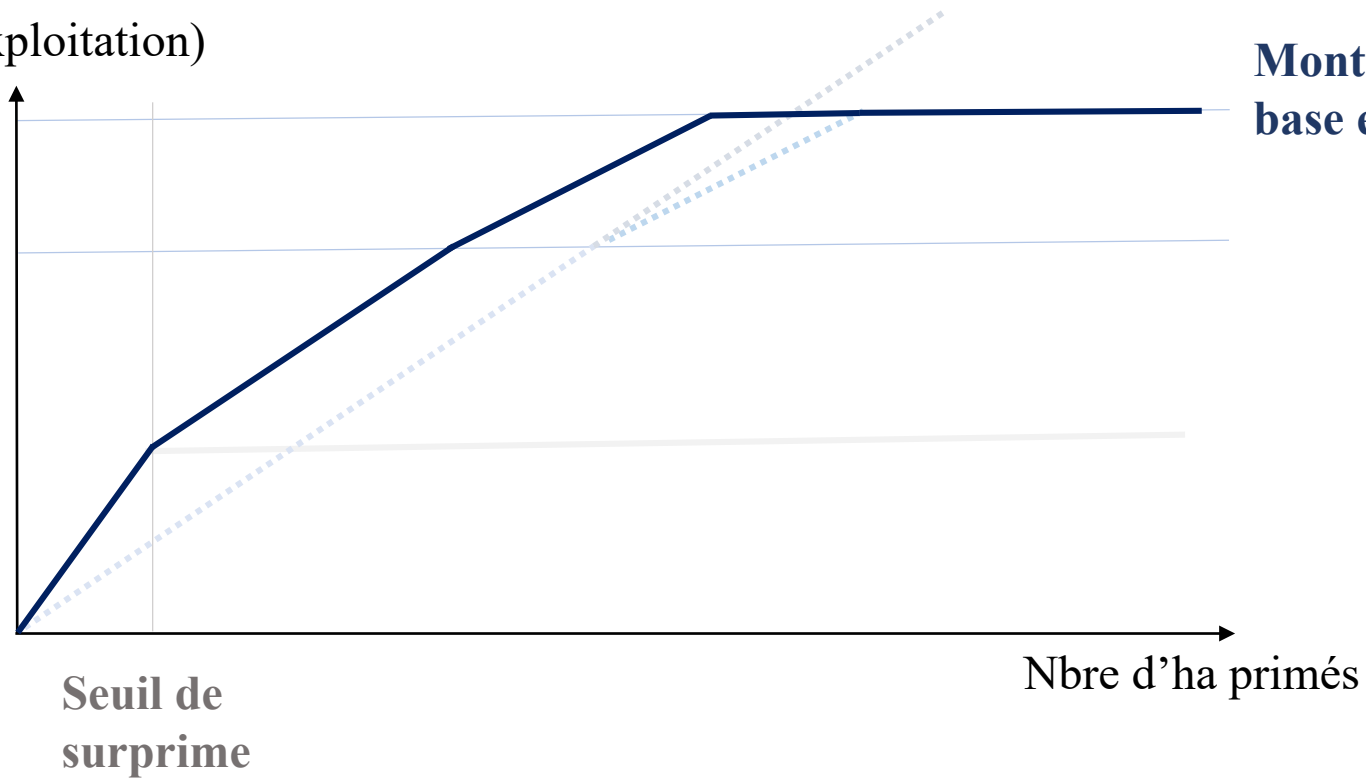
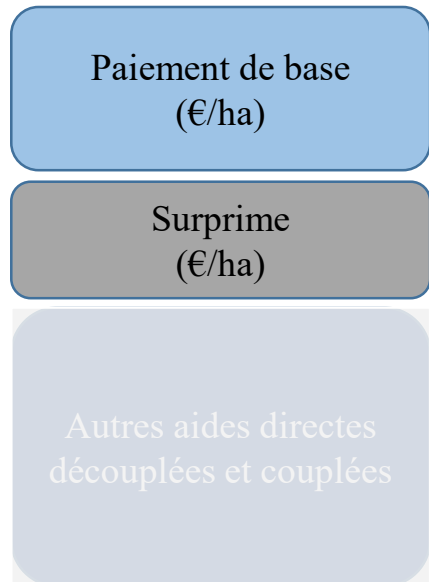
Situation avec réduction des plus grands montants (dégressivité et plafonnement) et ajout de la surprime

Montant d'aides
(€/exploitation)



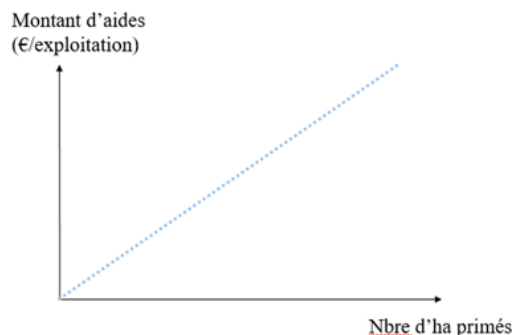
Situation avec réduction des plus grands montants (dégressivité et plafonnement) et ajout de la surprime

Montant d'aides
(€/exploitation)



Comparer deux situations pour estimer l'ambition redistributive des Etats-membres

Sans outils de redistribution



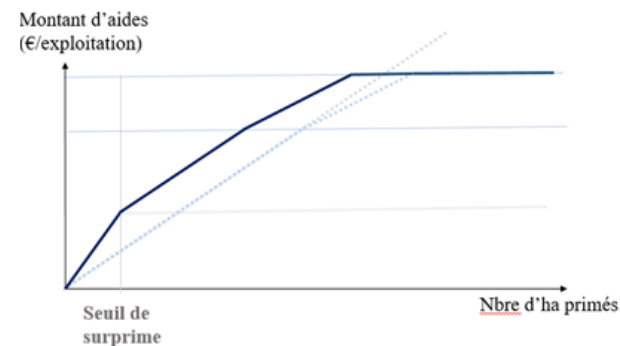
L'indice de Gini « taille »

G « taille » Luxembourg = 0,4454

G « taille » France=0,4602

G « taille » Slovaquie=0,8742

Avec les outils de redistribution des PSN



L'indice de Gini « PSN »

G « PSN » Luxembourg = 0,4349

G « PSN » France=0,4297

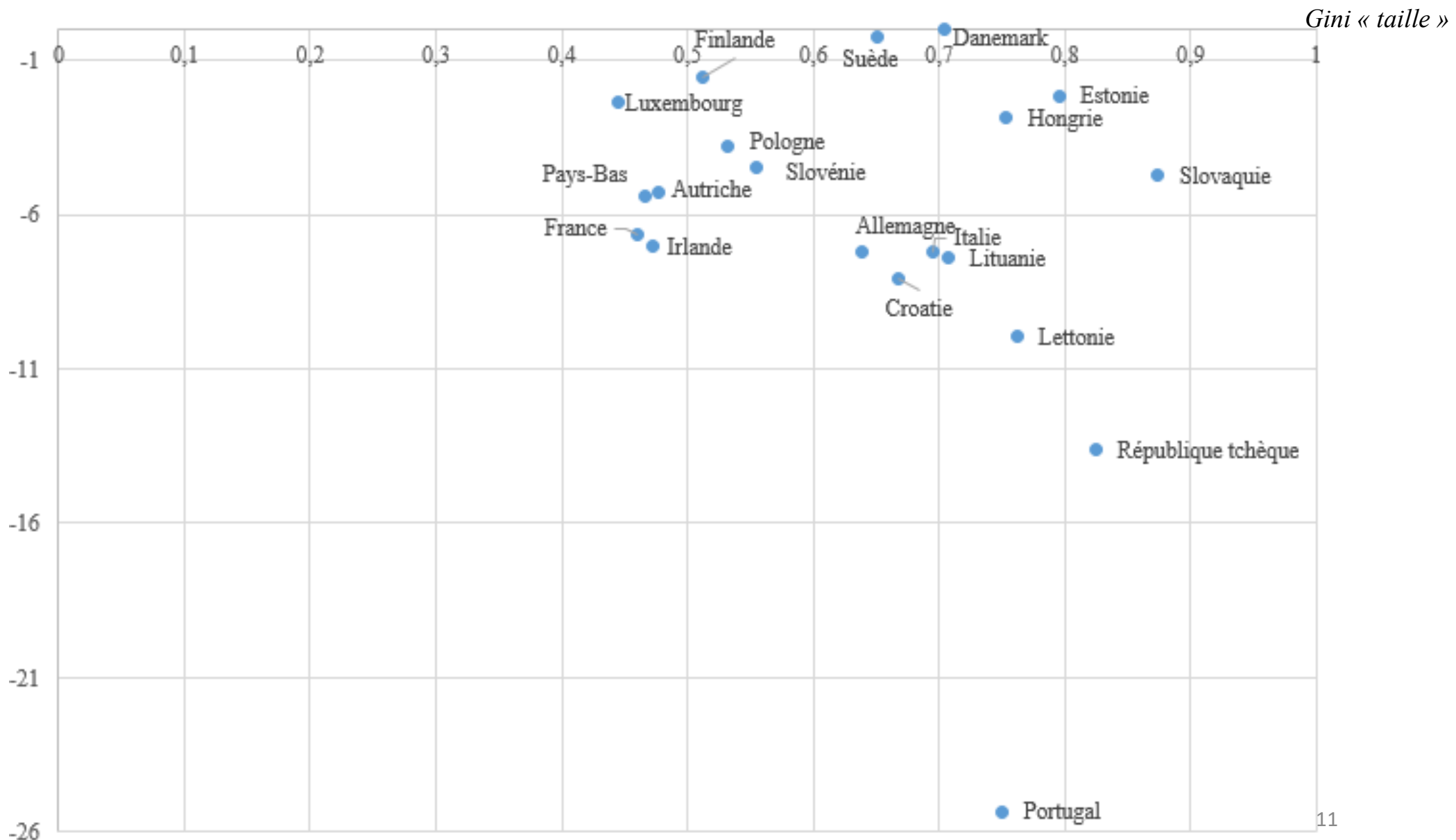
G « PSN » Slovaquie=0,8330

Variation relative de l'indice de Gini PSN/Gini Taille

Luxembourg : -2,4%

France : -6,6%

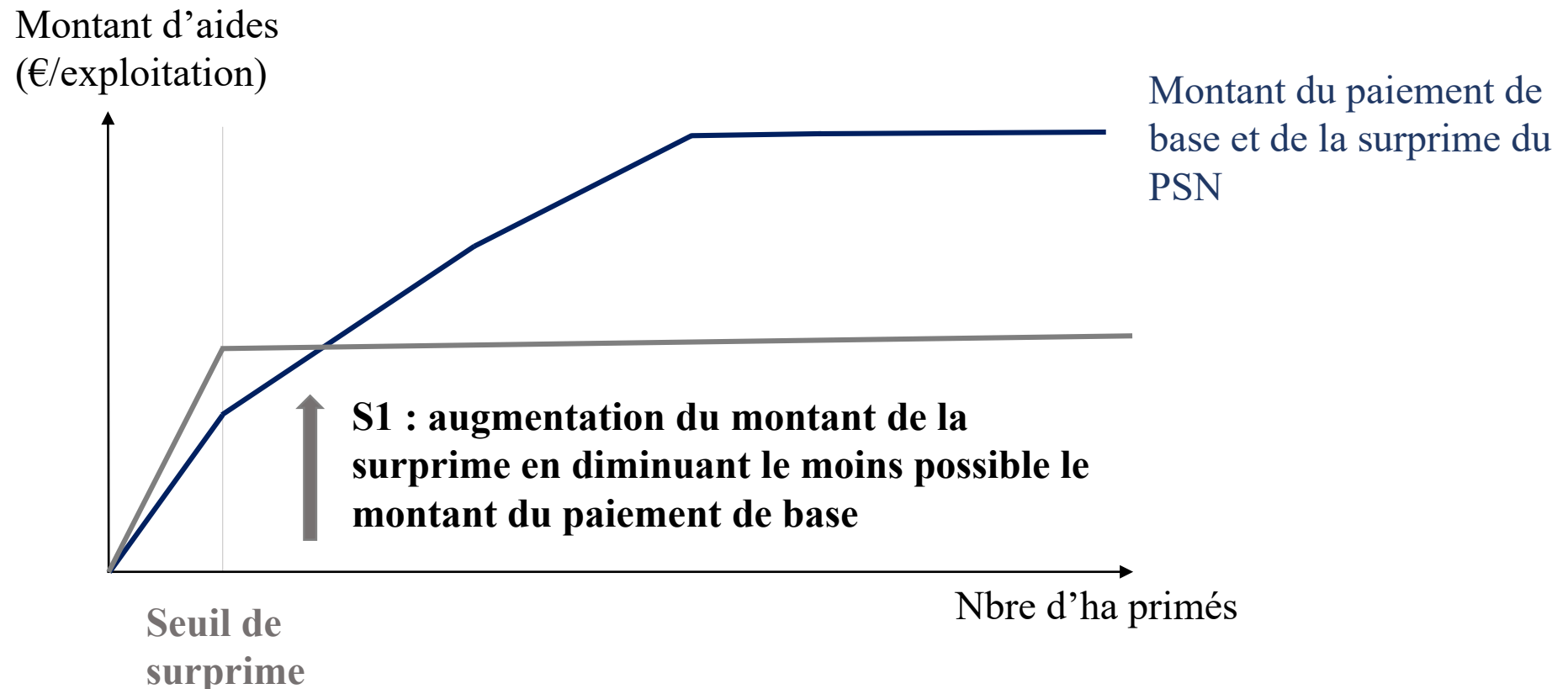
Slovaquie : -4,7%



Taux de variation entre Gini « taille » et Gini « PSN »

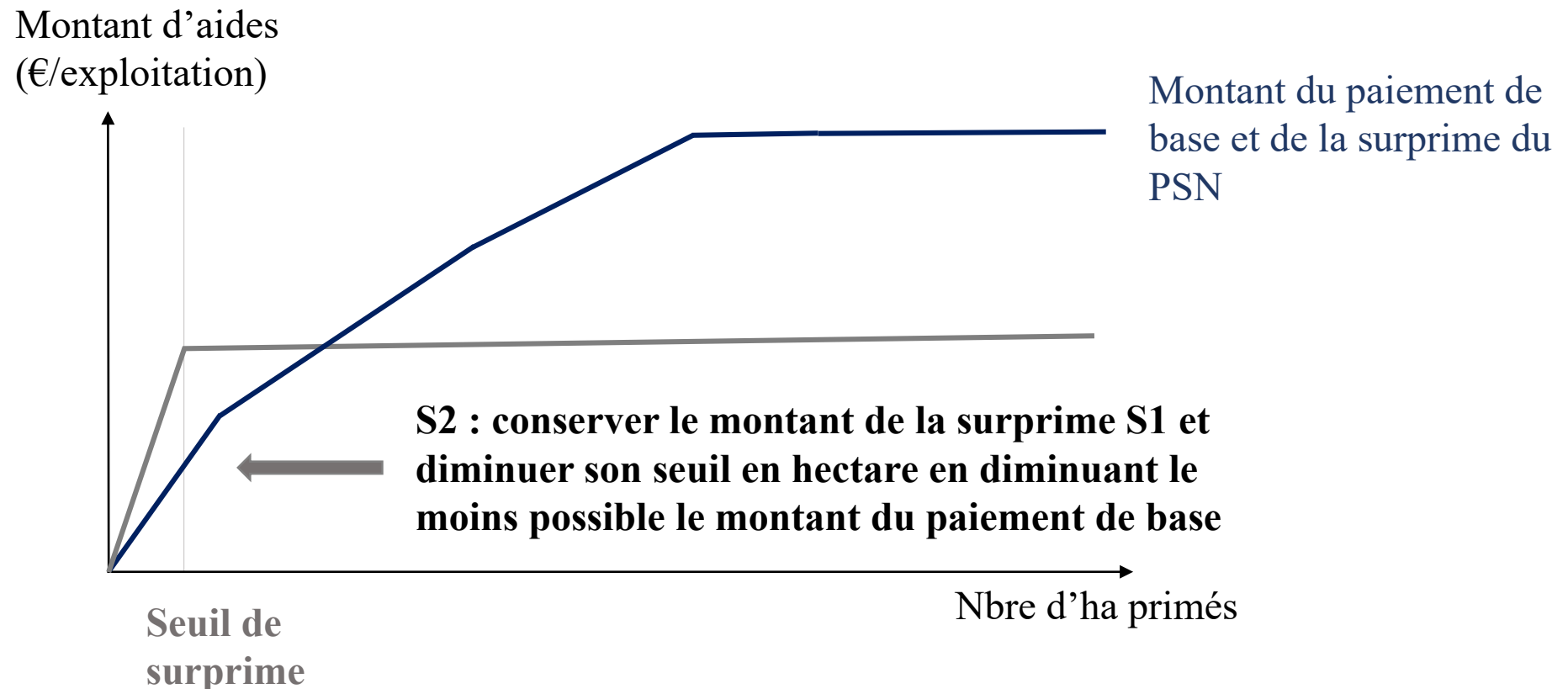
2 scénarios pour un même objectif : pour chaque EM, faire diminuer l'indice de Gini de la distribution de -20% par rapport à l'indice de Gini taille (sans redistribution)

Contrainte de conserver le budget paiement de base et surprime constant

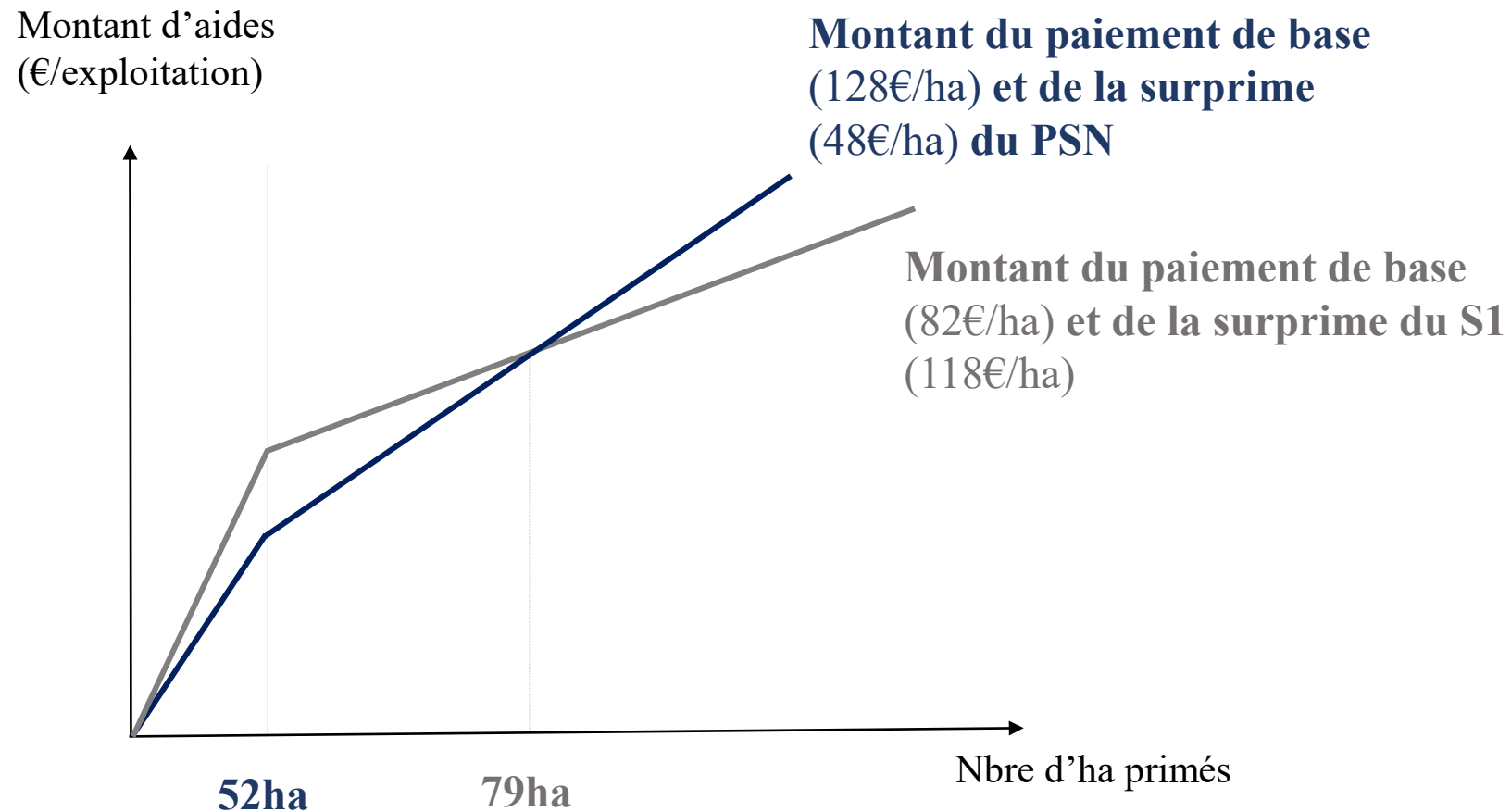


2 scénarios pour un même objectif : pour chaque EM, faire diminuer l'indice de Gini de la distribution de -20% par rapport à l'indice de Gini taille (sans redistribution)

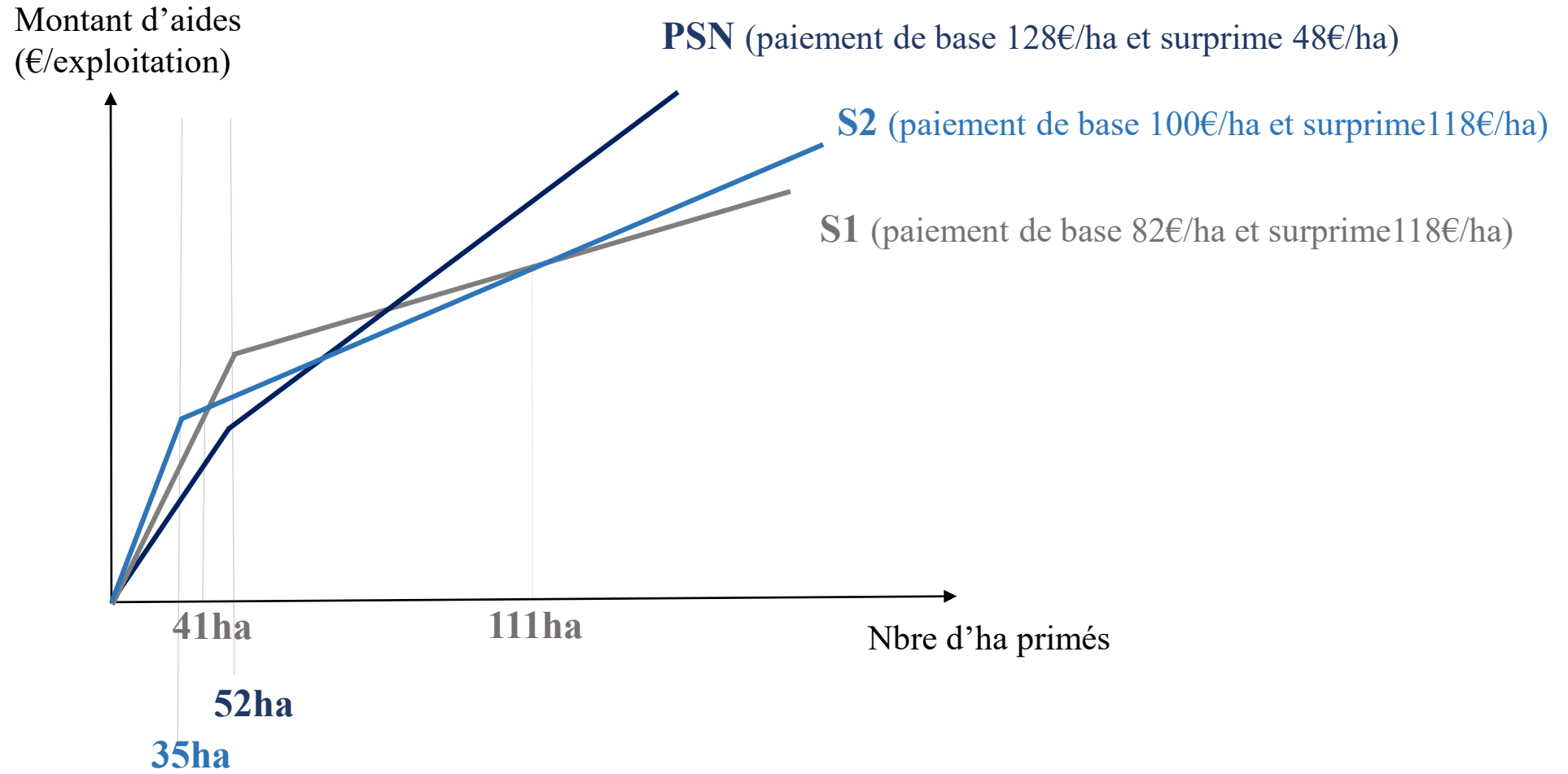
Contrainte de conserver le budget paiement de base et surprime constant



Scénario 1 en France



Scénario 2 en France :



Scénario S2 très favorable aux petites structures (moins de 41ha en France) et moins défavorable que S1 pour les très grandes structures, le scénario idéal pour le décideur ?

4. Conclusion

Travail réalisé sur 20 PSN

Pour les plus ambitieux, peu de différences entre leur PSN et les scénarios

Pour les autres : le **scénario 2** plus favorable aux bénéficiaires des tranches extrêmes et moins favorable aux bénéficiaires des tranches médianes que le **scénario 1**

Limites du travail (données agrégées et non prise en compte de certaines modalités comme la fin de la convergence)

- Estime les conséquences des outils de redistribution, ce qui a été peu fait jusqu'à maintenant
- Montre l'intérêt de la surprime pour la redistribution y compris pour limiter les montants des plus gros bénéficiaires alors qu'elle est touchée par tous
- Met en lumière différentes modalités d'application de la surprime et montre sur qui la redistribution peut porter
- Alimente les réflexions sur les choix qui pourraient s'offrir aux EM

Merci pour votre attention

- Assemblée citoyenne de l'agriculture, (2020), Un nouveau contrat pour l'agriculture, Paris 27 septembre 2020, 7p.
- Chatellier V., Détang-Dessendre C., Dupraz P., Guyomard H. (2021). [Revenus agricoles, aides directes et future PAC : focus sur les exploitations françaises de ruminants et de grandes cultures](#). *INRAE Productions Animales*, 34(3), 173–190.
- Chatellier V., (2020), Le paiement redistributif et le plafonnement des aides directes : deux outils de la PAC favorables aux petites exploitations agricoles françaises ? *Economie rurale* 376, 137-151. <https://doi.org/10.4000/economierurale.7841>
- Commission européenne, (2017), Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, COM(2017), 31p.
- Cour des comptes, (2018), L'évolution de la repartition des aides directes du fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et leurs effets (2008-2015), 6p.
- Hanson A., (2021), Assessing the redistributive impact of the 2013 CAP reforms: an EU-wide panel study, *European Review of Agricultural Economics* 48(2), 338-361.
- Laroche Dupraz C., Piet L. (2018), Les choix français en matière de convergence des aides découplées de la PAC à l'horizon 2019, *Economie rurale* n°366, oct-déc. 2018.
- Lécole P., Thoyer S., (2015), Qui veut garder ses millions ? Redistribution des aides dans la nouvelle PAC, *Economie rurale* 348, 59-79.
- Matthews A., (2019), Capping direct payments – a modest proposal, blog Capreform, <http://capreform.eu/capping-direct-payments-a-modest-proposal/>
- Matthews A., (2018), The redistributive payment is more effective at redistribution, blog Capreform, <http://capreform.eu/the-redistributive-payment-is-more-effective-at-redistribution/>